CIAS
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Monsieur Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

11 présents : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Natacha DOMS, Olivier FOUILLET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

4 Pouvoirs :
Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
Véronique DIGUET a donné pouvoir à Hélène MARSAULT
Cécile GLORIAU a donné pouvoir à Natacha DOMS
Annick JOZEAU a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Excusés/Absent(e)s : Nathalie BESSERON, Lidwine BOUTIN, Aude CHARRUAU, Catherine GERBIER, Gérard GIRET, Cédric VARIN.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET ANNEXE

Vu la délibération n° D2026-007 du 25 juin 2026 d'affectation du résultat de l'exercice 2025, il convient de réaliser une décision modificative afin de reprendre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2025, actuellement en report à nouveau au compte administratif pour un montant de 67 036,41€.
Celui-ci doit être affecté en compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au Budget annexe 40301 pour l'exercice 2026.

Délibération n° D 2026-009

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide la décision modificative suivante :

Budget	Section	Chapitres	Comptes	Dépenses	Recettes
Budget annexe CIAS	Fonctionnement	002 Affectation du résultat	002		67 036,41€
		011 (Groupe 1)	61118	2 200 €	
		011 (Groupe 1)	6251	10 000 €	
		012 (Groupe 2)	64111	50 000 €	
		016 (Groupe 3)	61561	4 500 €	
		016 (Groupe 3)	6541	336.41 €	
	TOTAL			67 036,41€	67 036,41€

Pour extrait certifié conforme, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat